47694/P

[P]

SEINE INFERIEURE 1792

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b30351170

[e]

ARRÉTÉ

DU CONSEIL GÉNÉRAL

DU DÉPARTEMENT

DE LA SEINE INFÉRIEURE,

CONCERNANT la vente & distribution des Drogues & Médicaments.

Du 1er. Août 1792, l'an quatrieme de la Liberté

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT, instruit, qu'au mépris de la Loi du 17 Avril 1791, plusieurs personnes se sont présentées pour obtenir des Patentes, aux fins de vendre & distribuer des Drogues & Médicaments, sans avoir été préalablement reçus pour l'exercice de la Pharmacie, suivant les Statuts & Réglements, concernant cette Profession.

Considérant qu'une des fonctions les plus importantes de l'administration, est de veiller à la salubrité & à la sûreté publique.

Que le peuple ne peut trop être prémuni contre la ſéduction des empyriques & les erreurs de quelques perſonnes ſans capacité, dont l'avidité calcule froidement l'effet, plus ou moins grand, de la fraude & le gain qu'elle peut produire:

A ARRÊTÉ, ouï le Procureur-général-ſyndic, qu'aucuns Marchands d'Epiceries, Herboriſtes ou toutes autres perſonnes, ne pourront vendre ou diſtribuer des Drogues & Médicaments qu'en ſe conformant à la Loi du 17 Avril 1791.

Qu'en conſéquence, ils ſeront tenus de ſe faire recevoir pour l'exercice de la Pharmacie, dans la forme & après les examens preſcrits par les Statuts & Réglements relatifs à cette profeſſion.

Que défenſes ſont faites aux Diſtricts & aux Municipalités du reſſort de ce Département, de délivrer aucunes Patentes à ceux qui ſe deſtineroient à la vente des Drogues & Médicaments, que ſur la repréſentation de l'acte de leur réception.

Qu'il eſt enjoint auxdits Diſtricts & Municipalités de tenir ſévérement la main à l'exécution du préſent Arrêté, & aux Procureurs-Syndics & Procureurs des Communes de pourſuivre & faire condamner par les Tribunaux tous Marchands d'Epiceries, Herboriſtes ou autres perſonnes qui contreviendroient à la Loi du 17 Avril.

Arrêté en outre que le préſent ſera imprimé & envoyé aux Diſtricts & Municipalités du Département, pour y être publié & affiché.

WELLCOME HISTORICAL MEDICAL LIBRARY 317191

FAIT & arrêté à Rouen, en Conseil général, ce 1er. Août 1792, l'an 4e. de la Liberté. *Signés*, C. HERBOUVILLE, Président; NIEL, Secrétaire général.

Collationné. *Signé*, NIEL, Secrétaire général.

Certifié conforme, par Nous Secrétaire du District.

A Rouen. De l'Imprimerie de L. OURSEL, Imprimeur du Roi & du Département de la Seine inférieure, rue de la Vicomté, 1792.